

Lettre d'information spéciale
20 juillet 2023
Dernière relance :
déclaration de votre numéro
de sécurité sociale_agriculteur actif

Références :

- lettre d'information N° 11 et 11bis du 11 et 13 avril 2023
- lettre d'information N° 13 du 4 mai 2023

Bonjour,

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu votre déclaration de numéro de sécurité sociale dans le cadre de la vérification de la qualité d'agriculteur actif de votre société ou exploitation au titre de la campagne PAC 2023.

Nous pensons qu'il s'agit d'un oubli de votre part et nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer votre numéro de sécurité sociale avant le 3 août 2023.

Sur telepac www.telepac.agriculture.gouv.fr, la téléprocédure « **Données de l'exploitation** » vous permet de renseigner le numéro de sécurité sociale.



Les associés des formes sociétaires ont également accès à leur propre espace telepac pour cette télédéclaration.

Dans l'hypothèse où vous ne parviendriez pas à déclarer votre numéro de sécurité sociale sur telepac, veuillez compléter l'un des formulaires en pièces jointes :

- **Formulaire NIR associés** si vous êtes dirigeant ou associé d'une société ;
- **Formulaire NIR EI** si vous êtes exploitant individuel.

Vous pouvez adresser le formulaire dûment complété et signé à la DDT par **courriel** : ddt-exploitants@charente.gouv.fr ou par **voie postale** : Direction Départementale des Territoires de la Charente/Service Économie Agricole et Rurale/Unité Vie des Exploitations / 43 rue du Docteur Charles Duroselle, 16016 Angoulême Cedex.



À défaut de déclaration de votre numéro de sécurité sociale avant le 3 août 2023, le versement de vos aides PAC sera bloqué.

Comptant sur votre diligence.
Bien cordialement,

Yao KOUAME
Chef de l'unité vie des exploitation